

PIECES A FOURNIR - NOUVEAUX CONTRATS AED
BORDEREAU D'ENVOI - Documents à fournir dans l'ordre du tableau.

NOM : _____

Validé par Richelieu le :

Prénom : _____

Refusé par Richelieu le :

Motif du refus :

- ✓ Ne pas déposer de dossier incomplet, il serait rejeté.
- ✓ Si une des pièces marquée « * » n'est pas fournie pendant la période d'essai (à renouveler) => rompre le contrat et envoyer le dossier avec le courrier de licenciement en fin de période d'essai avec la copie écran de la rupture saisie dans ASSED

| | PIECES : | REMARQUES : | O/N |
|----|---|---|-----|
| * | Fiche de renseignements | Si possible complétée sous Excel | |
| * | Contrat de travail et PV d'Installation saisis sur le logiciel ASSED <u>signés</u> | 1 seul exemplaire original signé en bleu | |
| * | Photocopie <u>recto-verso</u> d'une pièce d'identité en cours de validité | Pour les ressortissants de la communauté européenne. | |
| | ou Photocopie <u>recto-verso</u> du titre de séjour en cours de validité, mentionnant l'autorisation de travailler. <u>A vérifier avant embauche</u> | Fournir également l'autorisation de travail , si elle n'est pas mentionnée sur le titre de séjour | |
| * | Un RIB <u>A vérifier avant embauche</u> : aux NOM et <u>PRENOM</u> du salarié | Au format bancaire officiel | |
| * | Photocopie de l'attestation d'affiliation à la <u>sécurité sociale</u> CPAM ou MGEN récente, sur laquelle le salarié a la qualité d'assuré principal. | Vos salariés doivent impérativement s'affilier à la CPAM ou à la MGEN. L'affiliation à d'autres centres ou le statut d'ayant droit ne permettent pas le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie. | |
| et | Déclaration de situation antérieure pour la reprise d'ancienneté Selon les cas : Copie du certificat de travail du précédent emploi en tant qu'AED ou un état de service et un certificat de cessation de paiement | L'ancienneté est reprise seulement si la période entre les deux contrats est inférieure à 4 mois. | |

A conserver dans l'établissement :

| | | |
|----|--|--|
| ou | Pour les AED : Photocopie du Baccalauréat, relevé de notes ou équivalent de niveau IV minimum (cf. liste sur le site du service) | A vérifier AVANT embauche En cas de perte du diplôme, faire une demande d'attestation au SIEC : https://siec.education.fr/candidats/demarches/ |
| | Pour les AP et APS : Copie du diplôme BAC +2 | |
| | Accusé réception de la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) A saisir en ligne : https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf | Ce document ne doit plus être transmis à notre service. |
| | Imprimé casier judiciaire B2 avec la preuve d'envoi au service compétent | A transmettre au Rectorat (ce.gestion-aed@ac-versailles.fr) |

Pièces à fournir ultérieurement :

| | | |
|-----------|---|--|
| S.F.T. | Dossier de prise en charge du Supplément familial de Traitement. | Voir dossier. Avec pièces justificatives. |
| | Certificats de scolarité des enfants ayant entre 16 et 19 ans, ou allant avoir 16 ans dans l'année. | |
| Transport | Demande de prise en charge des frais de transport. | Si mensuel, nous envoyer les coupons originaux tous les mois ou l'attestation de chargement |
| P.S.C. | Demande de remboursement partiel de la cotisation Mutuelle Santé. | Voir dossier. Avec pièces justificatives. |